LES 10 PROPOSITIONS DE L'INSTITUT VOLTAIRE

POUR 2027

Démocratie et territoires • Santé • Éducation

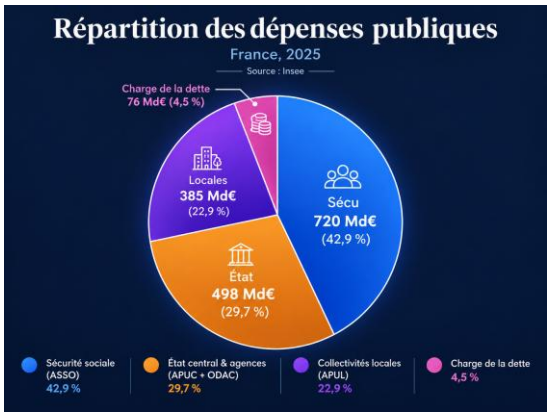
Novembre 2026

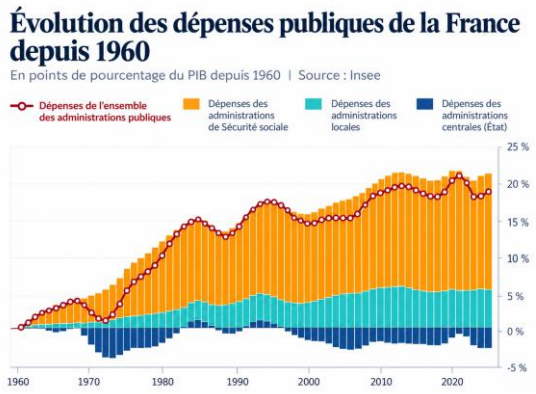
L'économie française en 2025 : Quelques chiffres clés

En 2025, la France demeure l'une des principales puissances économiques mondiales, mais fait face à des défis structurels majeurs : une croissance modérée, un endettement public élevé et un déficit persistant.

- **3 000 milliards d'euros de PIB**, avec une croissance économique de **+0,8 %**.
- **3 246 milliards d'euros de dette publique**, soit **115,6 % du PIB**.
- **152,5 milliards d'euros de déficit public**, représentant **5,1 % du PIB**.
- **7,9 % de taux de chômage**, soit environ **2,5 millions de personnes sans emploi**.
- **57,2 % du PIB consacrés aux dépenses publiques**, illustrant le poids majeur de l'action publique dans l'économie française.

Ces dépenses se répartissent entre les grandes missions de l'État, des administrations de sécurité sociale et des collectivités territoriales.





LE BUDGET DE L'ÉTAT EN 2025

Dépenses exécutées du budget général • Crédits de paiement • Milliards d'euros

441,2 Md€

100 % du budget général net des remboursements et dégrèvements d'impôts d'État

MISSION BUDGÉTAIRE	MONTANT	PART DU TOTAL	RÉPARTITION
Enseignement scolaire Ecoles, collèges, lycées et personnels	**87,7**	19,9 %	
Défense Forces armées, équipements et soutien	**62,1**	14,1 %	
Engagements financiers Dette, intérêts et garanties de l'État	**53,2**	12,1 %	
Solidarité et insertion Handicap, prime d'activité, inclusion	**30,9**	7,0 %	
Recherche et enseignement supérieur Universités, recherche, vie étudiante	**30,6**	6,9 %	
Écologie et mobilités Transport, énergie et transition écologique	**26,1**	5,9 %	
Sécurités Police, gendarmerie et sécurité civile	**25,8**	5,8 %	
Cohésion des territoires Logement, hébergement et politique de la ville	**23,7**	5,4 %	
Travail et emploi Emploi, compétences et apprentissage	**20,5**	4,6 %	
Justice Tribunaux, prisons et protection judiciaire	**12,4**	2,8 %	
Gestion des finances publiques Impôts, douanes et administration financière	**10,7**	2,4 %	
Régimes sociaux et de retraite Subventions à certains régimes spéciaux	**6,1**	1,4 %	
Autres missions du budget général Agriculture, culture, diplomatie, santé, etc.	**51,5**	11,7 %	
TOTAL BUDGET GÉNÉRAL	**441,2**	**100 %**	

Source : projet de loi d'approbation des comptes 2025, tableau des missions (Sénat) ; rapport de la commission des finances de l'Assemblée nationale.
Note : montants arrondis au dixième. « Autres missions » est calculé par différence à partir du total officiel, sans doubles comptes.
Périmètre : budget général uniquement ; hors budgets annexes, comptes spéciaux et administrations de Sécurité sociale.

Notre Constat :

Les crises de ces dernières années et les problèmes de gouvernance politique nous mettent aujourd'hui dans une situation difficile : les politiques sont inaudibles, notre économie décroche rapidement et les missions de l'État ne sont plus menées de manière satisfaisante.

Alors que le modèle français a longtemps fait consensus au sein de la population française : des dépenses élevées (corollaire d'impôts importants) avec en contrepartie des services publics qui faisaient notre fierté, la population le dénonce dorénavant en accordant ses voix aux partis d'extrême droite et d'extrême gauche.

Cependant, notre pays conserve des atouts indéniables qui doivent être le moteur de notre réveil :

- L'économie française est la 7ème mondiale ;
- Une place unique dans le concert des Nations en tant que membre du Conseil de sécurité et seul pays a disposer en Europe d'une dissuasion nucléaire autonome ;
- Des infrastructures denses et de bon niveau ;
- Un tissu d'entreprises leaders mondiaux dans leurs secteurs.

Afin d'être en mesure de relever les défis du XXIème siècle, il convient de cerner les problèmes qui nous tirent vers le bas :

- Le défi du vieillissement de la population ;
- La baisse du niveau scolaire qui handicapera durablement notre croissance à l'avenir ;
- La réorganisation et mise à niveau des services publiques pour s'adapter aux nouveaux besoins ;
- La concurrence féroce des « Empires-Nations » qui ont changé les règles du jeu mondial.

Alors que les partis traditionnels adoptent des stratégies d'opposition stérile et ne sont plus que dans la réaction aux événements qui nous heurtent, nous sommes convaincus qu'il faut s'accorder sur des mesures non clivantes permettant de dégager des marges de manœuvre qui permettront d'investir dans l'avenir.

Le but de ce document est de présenter des mesures ciblées afin de dégager 100 Mds € de marges de manœuvre, d'améliorer le fonctionnement des administrations et de mieux répondre aux aspirations légitimes des fonctionnaires.

1 / Réconcilier les Français avec l'action publique et redonner un avenir à nos territoires

La confiance constitue le fondement de toute démocratie. Pourtant, depuis plusieurs décennies, le fossé entre les Français et leurs représentants ne cesse de se creuser. La défiance envers les responsables politiques s'est installée durablement, nourrissant les discours populistes et rendant toujours plus difficile l'adhésion aux réformes nécessaires.

Dans le même temps, le temps politique s'est progressivement aligné sur celui de l'actualité immédiate. Sous la pression des chaînes d'information en continu et des échéances électorales successives, l'action publique privilégie trop souvent la réaction à l'anticipation, la communication aux résultats et les réponses de court terme aux transformations de fond.

Cette évolution a affaibli notre capacité collective à préparer l'avenir. L'accumulation de normes, l'absence d'évaluation systématique des politiques publiques et la dilution des responsabilités rendent l'action de l'État moins lisible, moins efficace et, finalement, moins légitime.

Les conséquences sont profondes : fragmentation de la société, fragilisation de notre modèle social, dégradation des finances publiques et sentiment grandissant d'abandon dans de nombreux territoires.

Nous refusons pourtant l'idée d'un déclin inéluctable. Restaurer la confiance suppose de renouer avec une exigence simple : une action publique qui se donne des objectifs clairs, assume ses responsabilités, mesure ses résultats et inscrit ses engagements dans la durée. Il ne s'agit pas de promettre davantage, mais de mieux décider, mieux agir et mieux rendre compte.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Réduire le spread avec l'Allemagne de moitié soit environ 23 Mds € d'économie à terme
- Baisse de 50% des niches fiscales (45 Mds€) réinvestis en baisse de fiscalité
- Meilleure gestion des différentes strates avec un gain qualitatif et des économies

A — Responsabiliser les ministres et rendre l'action gouvernementale lisible

La démocratie ne saurait se résumer au moment électoral. Elle suppose que les citoyens puissent comprendre les décisions prises en leur nom, en mesurer les résultats et demander des comptes à leurs représentants.

MESURE 1 :

Chaque ministre de plein exercice présente, dès sa prise de fonction, devant le Parlement, une feuille de route publique et mesurable, articulée autour d'une à deux grandes priorités, de deux à trois objectifs chiffrés et de trois à quatre indicateurs de réalisation. Chaque année, les ministres seraient tenus de présenter devant le Parlement un bilan de leur action, d'expliquer les résultats obtenus et de justifier les éventuels écarts avec leurs engagements initiaux.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Restaurer la confiance en rendant l'action gouvernementale compréhensible et vérifiable ;
- Renforcer le rôle du Parlement dans le contrôle des politiques publiques ;
- Donner davantage de cohérence et de continuité à l'action gouvernementale ;
- Installer une culture de la responsabilité et du résultat au sommet de l'État.

B — Évaluer systématiquement les niches fiscales pour garantir leur efficacité

La France se distingue par un niveau élevé de prélèvements obligatoires, auquel s'ajoute une multitude de dispositifs dérogatoires : les niches fiscales. Conçues pour encourager certains comportements ou soutenir des secteurs prioritaires, celles-ci se sont accumulées, au risque de rendre notre fiscalité moins lisible, moins équitable et parfois moins efficace.

Nous proposons un principe simple : aucun avantage fiscal ne doit pouvoir être reconduit indéfiniment sans démontrer son utilité.

MESURE 2 :

Toute nouvelle niche fiscale serait instaurée pour trois ans. À son échéance, la Cour des comptes examinerait les résultats obtenus au regard des objectifs initiaux, l'efficacité économique et sociale du dispositif, son coût et sa pertinence par rapport à d'autres instruments. Sur cette base, le Parlement déciderait de sa reconduction pour trois ans, de son adaptation ou de sa suppression.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Simplifier et rendre plus transparent notre système fiscal.
- Limiter les effets d'aubaine et les dispositifs peu efficaces.
- Concentrer les avantages fiscaux sur les investissements stratégiques.
- Dégager des marges pour réduire les déficits publics ou les taux d'imposition

C — Donner aux territoires une visibilité à vingt ans sur les services publics

La vitalité de nos territoires repose sur une condition essentielle : permettre à chacun de se projeter dans l'avenir, quel que soit son lieu de résidence. Dans de nombreuses zones rurales, la réorganisation des services publics a nourri un sentiment d'abandon, renforcé par l'absence de concertation et de perspective à long terme.

La fermeture d'une école, la disparition d'une liaison ferroviaire ou la raréfaction de l'offre médicale affectent directement l'attractivité d'un territoire, les choix des familles et le développement des entreprises.

MESURE 3 :

Nous proposons de substituer à l'incertitude permanente un engagement de visibilité à long terme. L'État, en lien avec les collectivités, définirait pour chaque région une trajectoire à vingt ans concernant l'offre médicale, les écoles et établissements secondaires, les réseaux ferroviaires et les priorités routières. Un socle minimal de services accessibles serait ainsi défini.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Permettre aux habitants et aux élus de se projeter dans l'avenir ;
- Garantir une meilleure équité territoriale dans l'accès aux services essentiels ;
- Renforcer l'attractivité économique et résidentielle des territoires ;
- Planifier les investissements et restaurer la confiance dans la durée.

D — Clarifier les compétences territoriales pour mettre fin à la dilution des responsabilités

La décentralisation devait rapprocher la décision publique des citoyens. Pourtant, l'accumulation des échelons administratifs et l'enchevêtrement de leurs compétences ont rendu notre organisation territoriale difficilement compréhensible.

Entre l'État, les régions, les départements, les intercommunalités et les communes, les responsabilités se chevauchent, les financements se croisent et les décisions se fragmentent. Cette complexité ralentit les projets et rend difficile l'identification des responsables.

MESURE 4 :

Nous défendons une clarification ambitieuse des compétences : à chaque échelon, des missions précisément définies et une responsabilité clairement identifiée. Cette répartition s'accompagnerait d'une cohérence renforcée entre pouvoir de décision, responsabilité financière et obligation de rendre compte.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Supprimer les interventions redondantes et les dispositifs mal coordonnés.
- Rendre les décideurs responsables des projets et de leurs coûts totaux.
- Simplifier les démarches des citoyens, associations et entreprises.
- Renforcer la légitimité de chaque niveau territorial et mieux maîtriser la dépense publique.

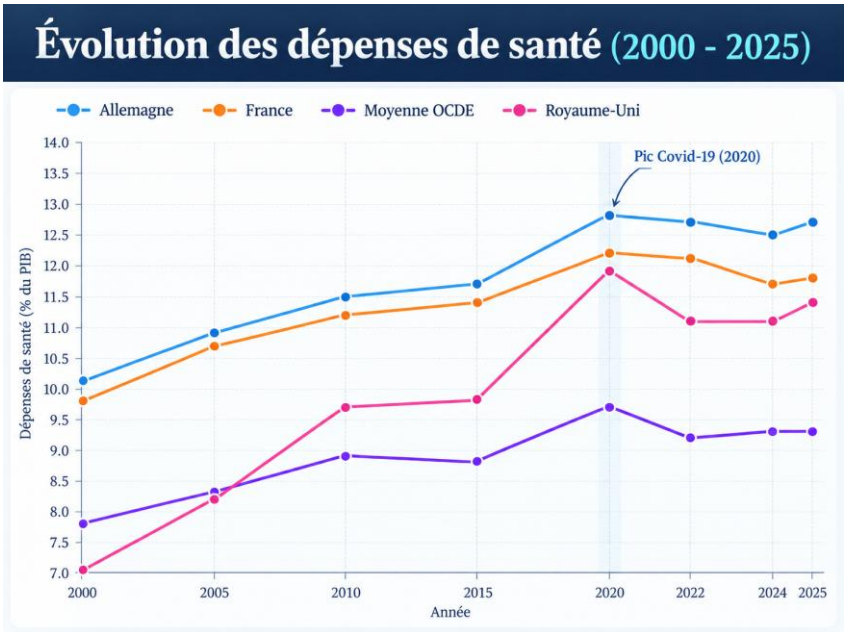
2 / Refonder notre système de santé et garantir l'accès aux soins pour tous

Longtemps considéré comme l'un des piliers de notre modèle social, le système de santé français a incarné une double promesse : offrir à chacun un accès aux soins indépendamment de sa situation et garantir une prise en charge de qualité sur tout le territoire.

Pourtant, l'allongement des délais de consultation, les difficultés d'accès aux spécialistes, la saturation des urgences et les inégalités territoriales témoignent d'une dégradation progressive du service rendu à la population.

La réponse ne peut se limiter à une augmentation des budgets. Elle suppose de repenser l'organisation des soins, la répartition des missions entre professionnels et la place de la prévention.

Notre conviction est simple : passer d'un système principalement organisé autour du traitement de la maladie à un système davantage tourné vers la santé, la prévention et l'efficacité du parcours de soins.



OBJECTIFS POURSUIVIS

- Fluidifier le parcours de soins en mobilisant tous les professionnels ;
- Revaloriser les carrières et les évolutions de compétences ;
- Faire de la prévention un pilier de notre politique de santé ;
- Garantir une prise en charge plus rapide et plus équitable.

Objectif : baisse de 1% du PIB principalement portée par une meilleure organisation, la baisse de la consommation de médicaments et la limitation du financement de la dépendance, soit environ 30 Mds € par an

A — Repenser le parcours de soins autour des besoins du patient

Notre système de santé repose encore largement sur le médecin généraliste comme principal point d'entrée du parcours de soins. Ce modèle montre aujourd'hui ses limites face à l'allongement des délais de consultation et à la diversification des besoins des patients.

Toutes les situations ne nécessitent pourtant pas systématiquement l'intervention d'un médecin. L'enjeu n'est pas de remettre en cause son rôle central, mais de mieux positionner les compétences de chacun afin de lui permettre de se concentrer sur les actes et les situations qui exigent son expertise.

Nous proposons de généraliser une organisation du parcours de soins autour d'équipes médicales pluridisciplinaires, coordonnées par un médecin généraliste référent et capables d'apporter au patient une réponse rapide, adaptée et continue.

Au sein de ces équipes, infirmiers, infirmiers en pratique avancée, pharmaciens, kinésithérapeutes, assistants médicaux et médecins spécialistes interviendraient selon les besoins, dans un cadre de responsabilités clairement défini. Le patient pourrait ainsi être directement orienté vers le professionnel compétent, sans multiplier les consultations intermédiaires inutiles.

Cette organisation préserverait le rôle de coordination du médecin traitant, tout en permettant, dans certaines situations encadrées, qu'un médecin suppléant ou un autre professionnel habilité assure la continuité de la prise en charge.)

MESURE 5

Organiser le système de santé autour d'une équipe de deux à trois généralistes ayant une population de patients qui auraient la charge de :

La continuité des soins avec des gardes (afin de limiter le recours aux services d'urgence pour de la bobologie) ;

La connaissance des patients pour les aiguiller au mieu vers les spécialistes appropriés (l'équipe généraliste travaillerait avec un cercle défini de spécialistes imposés aux patients pour limiter les consultations en doublon et gérer les degrés d'urgence) ;

Faire des équipes de médecins généralistes un élément central de la nouvelle politique de prévention / dépistage (organiser les dépistages sur leurs patientèles, sensibilisations) ;

Développer des outils de partage d'informations pour garantir une prise en charge fluide et éviter la multiplication des actes.

B — Décloisonner les métiers de la santé et créer de véritables perspectives d'évolution professionnelle

Les professions de santé demeurent largement organisées autour de diplômes initiaux qui déterminent durablement les responsabilités et les perspectives de carrière. Cette rigidité limite les possibilités d'évolution des professionnels, malgré l'expérience et les compétences acquises au fil des années.

Un aide-soignant expérimenté doit pouvoir envisager de devenir infirmier sans reprendre intégralement un parcours de formation classique. De même, un infirmier doit pouvoir accéder progressivement à des fonctions plus spécialisées, à davantage d'autonomie ou à des responsabilités élargies, sans nécessairement quitter la pratique du soin.

Nous proposons de construire de véritables parcours de progression professionnelle fondés sur l'acquisition et la reconnaissance des compétences, associant expérience de terrain, formation complémentaire et validation des acquis.

Cette évolution permettrait de mieux valoriser les professionnels, de renforcer l'attractivité des métiers de santé et de mobiliser plus efficacement les compétences disponibles. Elle contribuerait également à fidéliser les personnels, en leur offrant des perspectives de carrière diversifiées et une reconnaissance à la hauteur de leurs engagements.

L'élargissement des missions resterait conditionné à la validation des compétences requises, dans le respect des exigences de qualité et de sécurité des soins.

MESURE 6

Créer les passerelles entre les métiers d'aide-soignant et d'infirmier, grâce à des formations adaptées et à une meilleure reconnaissance des compétences acquises.

Faciliter l'évolution des infirmiers vers la pratique avancée, les spécialisations et de nouvelles responsabilités cliniques. Offrir la possibilité aux infirmiers de devenir médecin généraliste après 15 ans d'expérience par validation d'acquis accompagné par des formations.

C — Faire de la prévention une priorité nationale

Notre système de santé s'est historiquement construit autour d'une logique de soins : diagnostiquer les maladies et les traiter lorsqu'elles apparaissent. Si cette mission reste essentielle, elle ne peut plus constituer à elle seule le fondement de notre politique de santé.

Le vieillissement de la population, la progression des maladies chroniques et l'importance des pathologies liées aux modes de vie nous imposent de changer de perspective. La santé ne se joue pas uniquement dans les cabinets médicaux et les hôpitaux. Elle se construit aussi à l'école, au travail, dans nos habitudes alimentaires, notre activité physique ou encore notre rapport au sommeil.

Or, malgré les campagnes de sensibilisation, la prévention demeure trop souvent dispersée entre différents acteurs, insuffisamment coordonnée et rarement évaluée au regard de ses résultats.

Nous proposons de faire de la prévention une véritable politique nationale de santé, en passant d'une logique de sensibilisation ponctuelle à une démarche d'accompagnement tout au long de la vie.

Il ne s'agit plus seulement d'informer les Français sur les comportements favorables à leur santé, mais de leur donner concrètement les moyens de les adopter. Cette ambition doit reposer sur une mobilisation coordonnée de l'école, du monde du travail, des professionnels de santé et des collectivités territoriales.

MESURE 7

Faire de l'école le premier pilier de la prévention, en instaurant un parcours d'éducation à la santé adapté à chaque âge et abordant notamment l'alimentation, le sport, le respect des rythmes (sommeil, fatigue).

Notre pays dispose d'un maillage riche de clubs de sport, il conviendrait de s'en servir afin de remplacer les cours d'EPS par une pratique sportive régulière choisie.

Les repas à l'école doivent être l'occasion de sensibiliser les élèves à la qualité de l'alimentation et à l'importance de bien se nourrir. Il n'est pas normal que les repas soient gustativement mauvais. Il conviendrait également de généraliser les collations (gouters de matin / après-midi).

Le volume horaire hebdomadaire est trop important en France et nuit à la réussite des élèves. Il faut refondre l'année scolaire avec pour seule ambition la cohérence avec les rythmes biologiques (moins de vacances, moins d'heures hebdomadaires d'enseignement).

D — Systématiser le dépistage de certaines pathologies

En matière de santé, le moment du diagnostic est souvent déterminant. Détecter précocement une maladie peut permettre d'améliorer les perspectives de guérison, d'éviter des complications et de limiter le recours à des traitements lourds et coûteux.

La France dispose déjà de programmes de dépistage organisés, notamment pour certains cancers. Pourtant, leur efficacité reste freinée par des taux de participation insuffisants, des disparités territoriales importantes et des parcours parfois complexes pour les patients.

Trop souvent, la réalisation d'un dépistage dépend encore de l'initiative individuelle, de la connaissance des dispositifs existants ou de la capacité à obtenir un rendez-vous. Cette situation entretient des inégalités de santé et conduit à des diagnostics qui auraient parfois pu être établis plus tôt.

Nous proposons de faire du dépistage précoce un réflexe systématique de notre système de santé, en garantissant à chaque Français un accès simple, régulier et adapté aux examens médicalement recommandés.

L'objectif est de passer d'une logique dans laquelle le patient doit penser à se faire dépister à une organisation dans laquelle le système de santé prend l'initiative de lui proposer les examens pertinents, puis l'accompagne jusqu'à leur réalisation et, si nécessaire, jusqu'à la prise en charge médicale.

MESURE 8

Simplifier l'accès aux dépistages grâce à des prises de rendez-vous facilitées (par l'équipe généraliste), à la mobilisation des pharmacies et des professionnels de proximité, et à l'envoi à domicile de kits lorsque cela est médicalement pertinent.

Faire reposer l'efficacité des dépistages sur les médecins référents, chargés de la prescription et du dialogue avec les patients, en incluant une mesure de résultat comprenant des incitations financières au succès.

3 / Refonder l'école pour reconstruire la promesse républicaine

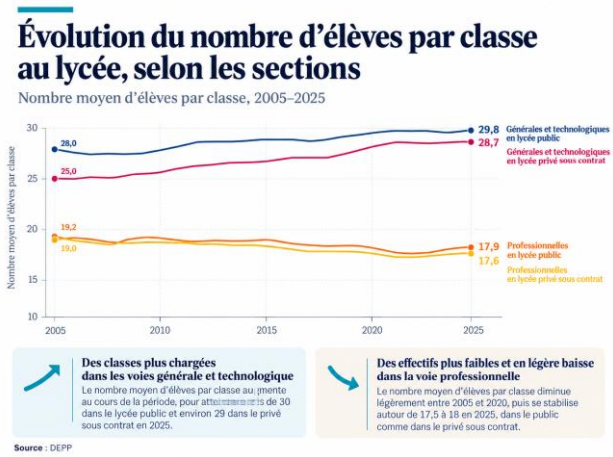
L'école est bien davantage qu'un lieu de transmission des connaissances. Elle constitue le premier espace d'émancipation individuelle, le creuset de notre citoyenneté et l'un des fondements de la cohésion nationale.

Elle porte une promesse essentielle : permettre à chaque enfant, quelle que soit son origine sociale ou territoriale, de développer ses capacités et de construire son avenir. Cela fait partie d'un pacte de solidarité entre les générations. Force est de constater que depuis des décennies, celui-ci a été rompu. À titre d'exemple, les retraites représentent plus de 14% du PIB alors que l'éducation (hors retraites) ne représente que 2%.

Les conséquences sont visibles et illustrées par les enquêtes internationales qui soulignent unanimement les difficultés persistantes de notre système éducatif qui perpétue les inégalités en fonction de l'origine sociale.

À ces difficultés s'ajoute une crise d'attractivité du métier d'enseignant, un manque de souplesse dans les établissements et une orientation qui ne reconnaît pas toujours la diversité des talents.

Refonder l'école doit redevenir une priorité nationale absolue : reconstruire un système éducatif exigeant, juste et capable de préparer chaque jeune aux défis de demain.





OBJECTIFS POURSUIVIS

- Élever durablement le niveau général des élèves ;
- Réaffirmer l'école comme lieu de transmission républicaine et de cohésion ;
- Moderniser les filières et l'orientation ;
- Reconnaître la diversité des aptitudes et personnaliser les parcours.

A — Bâtir un nouveau contrat avec les enseignants

Aucune refondation de l'école ne sera possible sans les enseignants. Leur engagement et leur autorité pédagogique sont au cœur de la réussite éducative. Pourtant, le métier souffre d'un déficit d'attractivité, de rémunération et de perspectives.

En 2024, la rémunération effective des enseignants du primaire était inférieure de 26 % à celle des autres actifs diplômés du supérieur travaillant à temps plein ; l'écart était de 18 % dans le premier cycle du secondaire.

Nous proposons un nouveau contrat fondé sur la réciprocité : davantage de reconnaissance, de rémunération et de perspectives professionnelles, en contrepartie d'une organisation du travail repensée et de missions clairement définies.

Le métier ne se réduit pas aux heures devant les élèves : préparation, suivi individualisé, coordination, échanges avec les familles et tutorat doivent être reconnus. Des parcours différenciés permettraient aux enseignants d'évoluer vers l'expertise pédagogique, le mentorat ou des responsabilités de niveau sans nécessairement quitter la classe.

MESURE 9

Engager une revalorisation salariale significative afin de porter le salaire des professeurs au niveau de leurs collègues européens (c. + 30% représentant environ 20Mds € par an). En parallèle, redéfinir les missions des personnels enseignants et les exigences de présence au sein des établissements (en formalisant les missions exercées en dehors des heures d'enseignement) ainsi que la création de plusieurs niveaux de responsabilité et d'expertise, reconnus sur les plans statutaire et salarial.

Baisser significativement le nombre d'élèves par classe (environ 25 / classe) et permettre des demi-groupes pour les matières fondamentales (mathématiques, français, langues, sciences).

B — Redonner de l'autonomie et de l'ambition aux établissements scolaires

L'école française reste fortement centralisée. Si le cadre national garantit un socle commun et l'égalité républicaine, son application trop uniforme peut limiter la capacité des établissements à s'adapter aux réalités de leurs élèves.

L'égalité des chances ne suppose pas que tous les établissements fonctionnent à l'identique, mais que chacun dispose des moyens d'amener ses élèves au meilleur niveau possible.

Nous proposons davantage de responsabilité et de libertés des établissements scolaires, dans le respect d'un socle national exigeant. L'État fixerait les attendus fondamentaux, les objectifs et les évaluations, et fournirait des ressources communes de qualité. Les établissements pourraient adapter leurs méthodes et développer leurs projets, avec une responsabilité renforcée des équipes de direction.

MESURE 10

Fixer des programmes et des exigences nationales pour un tronc commun.

Allouer aux établissements un budget autonome, placé sous la responsabilité du chef d'établissement afin de donner une spécificité et une âme à chaque école, collège, lycée (exemple : programme renforcé d'éducation civique avec visites d'institutions et cours préparatoires ; option langues avec des cours sur la culture, etc.)

Cela suppose un renforcement du rôle des chefs d'établissement dans l'accompagnement et l'évaluation professionnelle.

L'Objectif : Augmenter à terme le potentiel de croissance de 1 % du PIB soit 30 Mds € par an et limiter les dépenses induites par l'échec scolaire (chômage, violences, santé mentale).